

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Événements aux alentours de la gare CFF de Neuchâtel et arrestation mouvementée

Le jeudi 18 février 2015 vers 21h50, la Centrale d'engagement et de transmission de la police neuchâteloise (CET) a été avisée qu'un homme commettait des actes de violence et des déprédations dans le hall de la gare CFF de Neuchâtel ainsi qu'aux alentours de la gare.

Dépêchée sur les lieux, la première patrouille de la police neuchâteloise s'est trouvée confrontée à un jeune ressortissant d'Afrique du Nord âgé de 18 ans sans domicile fixe et en séjour illégal en Suisse, lequel venait d'avoir:

- frappé un jeune ressortissant suisse âgé de 16 ans à plusieurs reprises au niveau de la tête après lui avoir soustrait sa béquille, lui occasionnant notamment une importante plaie au niveau du cuir chevelu
- brisé au moyen de cette béquille le pare-brise d'un taxi stationné devant la gare et mordu son chauffeur à l'avant-bras lorsque celui-ci est intervenu pour faire cesser ses agissements
- contraint un automobiliste à s'arrêter en vue de lui soustraire son véhicule pour l'utiliser
- tenté ensuite de soustraire également pour l'utiliser un scooter stationné à cet endroit-là

Lors de son interpellation, l'intéressé s'en est très violemment pris aux deux gendarmes notamment en les mordant (un gendarme mordu au biceps gauche et le second mordu à l'avant-bras droit) ainsi qu'en fracturant le doigt d'un des gendarmes. L'intéressé a ensuite été transporté par ambulance au Nouvel Hôpital de Pourtalès (NHP) et y a été hospitalisé pour passer différents examens médicaux sans pouvoir être entendu pour l'heure sur les motivations de ses actes.

Une instruction pénale a été ouverte par le procureur de permanence et, en raison d'un risque de fuite et de réitération, il a été sollicité auprès du Tribunal des mesures de contrainte le placement en détention provisoire de l'intéressé pour la suite des investigations.

Neuchâtel, le 19 février 2016

Yanis Callandret
Procureur